

EANM (foyer de vie et foyer d'hébergement) LA CHARMILLE

23 rue de Vincourt

95280 JOUY LE MOUTIER

Tél. : 01 30 17 31 33

Préambule

En 2022, l'Association HEVEA a engagé pour certaines structures une démarche de transformation de l'offre.

Depuis plusieurs années, le constat était fait au Foyer la Charmille que de moins en moins de jeunes étaient en demande de place au Foyer d'Hébergement et qu'un bon nombre des personnes accompagnées au Foyer d'Hébergement avait maintenant la capacité d'intégrer des structures de type SAVS ou habitat inclusif.

En parallèle, les Associations, via les PCPE, étaient conscientes des énormes besoins de places en établissements pour personnes sans solution, ou en situation complexe.

C'est pourquoi, dans le but de toujours adapter l'offre aux besoins, il a été pensé au sein de l'Association à transformer une partie de l'offre.

Le projet a donc pris la forme définitive suivante :

- Départ d'un certain nombre de personnes accompagnées par le Foyer la Charmille vers le milieu diffus (SAVS ou Habitat inclusif)
- Transformation de 24 places de foyer d'hébergement en places de Foyer de Vie (avec comme acronyme EANM : établissement d'accueil non médicalisé)
- Changement de public au foyer de Vie/MAPHA hébergement de la Saulaie (28 places) avec l'accueil de personnes beaucoup plus jeunes ; rattachement du SAJ l'Olivaie à l'EANM la Saulaie (20 places)
- Transformation de places de Foyer de Vie à l'Olivaie en place de Foyer d'accueil médicalisé (dont l'acronyme est dorénavant EAM : établissement d'accueil médicalisé), afin d'accompagner des personnes TSA en situation plus complexe
- Création d'un dispositif d'accompagnement hors-les-murs à l'Olivaie pour ce même type de public
- Développement de l'offre d'habitats inclusifs diversifiés au sein de l'Association
- A ce projet pensé en 2022 s'est ajoutée mi-2023 l'ouverture de l'EMA-PADH (Equipe Mobile d'Accompagnement des Personnes Agées Dépendantes Handicapées).

Ce projet de transformation de l'offre, initié en 2022, devait donc s'orchestrer en 2023, par toute une série d'opérations tiroirs entre les structures de l'Olivaie, la Saulaie et la Charmille, avec des passages d'un grand nombre de personnes accompagnées d'un établissement vers un autre : du FH la Charmille vers des SAVS ou vers l'habitat inclusif, avec la nécessité de trouver des logements en milieu diffus; du FV la Saulaie vers le FV la Charmille ; de l'Olivaie vers le FV la Saulaie et arrivées de nouvelles personnes TSA, exigeant des accompagnements plus complexes.

Toutes ces perspectives de changements devaient donc être très anticipées en 2022, tant auprès des personnes accompagnées, de leurs proches, que des professionnels. Il était en effet indispensable que tous les changements soient réalisés en douceur, avec l'accord des personnes concernées : changement de lieu de vie et d'équipe éducative pour les personnes accompagnées – parfois changement de public accompagné pour les professionnels. Aucune personne accompagnée n'a été contrainte de changer de lieu de vie si elle ne le souhaitait pas.

Le principe était d'associer tous les acteurs au process de changement.

Les équipes se sont énormément investies dans la réflexion, nous apportant énormément d'arguments très intéressants. Bien – entendu, il était clair pour tout le monde que toutes les options n'allaient pas pouvoir être choisies puisque différentes. Mais le but du jeu était que chacun, tout au long de ces séances de travail, s'approprie cette idée de changement et en soit acteur.

Il a également été proposé à tous d'évoquer individuellement dans quel type de structure ils souhaitaient désormais s'investir : foyer d'hébergement, foyer de vie, habitat inclusif, SAVS, EMA-PADH et même ETAP APPART, puisqu'en fin d'année 2022, il a été décidé que ce service allait faire partie d'un même périmètre de direction.

Cette nouvelle donne a donc permis l'élargissement des choix de structures pour les salariés, permettant à certains d'entre eux de découvrir en 2023 une nouvelle forme d'accompagnement. Les professionnels ont posé des souhaits, qui ont presque tous été acceptés car cohérents. Cela a grandement facilité l'adhésion au projet de changement, finalement presque attendu avec impatience car remotivant pour bon nombre de personnes.

L'année 2023 promettait donc d'être riche de changements pour bon nombre d'établissements et services, toujours dans le but de rechercher des solutions modulables et adaptées aux nouveaux besoins des personnes accompagnées, ainsi qu'aux enjeux sociétaux.

Ce projet, proposé à l'ARS et au Conseil Départemental a été accepté, pour une mise en place en juillet 2023.

L'année 2023 a été une année charnière dans la transformation de l'offre au regard de cette « opération – tiroirs » qui n'a évidemment pas pu se finaliser en quelques mois.

L'année 2024 a donc permis de poursuivre cette transformation de l'offre avec les derniers changements internes opérés au cours de l'année.

Au Foyer la Charmille, cette nouvelle organisation a permis aux personnes accompagnées d'investir en douceur leur nouveau lieu de vie, en adéquation avec leurs projets et aspirations.

Les personnes accompagnées ont pu, au fur et à mesure, trouver leurs repères et leur rythme et entamer de nouvelles relations sociales, malgré les changements d'équipes et de lieu de vie.

Enfin, une réorganisation partielle de certains locaux ont permis d'élargir la palette d'activités et de services proposés : quelques pièces ont été transformées en salles d'activités, notamment une salle de dessin/peinture entièrement dédiée en rez-de-jardin ; un petit salon a à l'étage a été transformé en salle dédiée aux séances de kinésithérapie et à l'atelier esthétique ; enfin, un atelier culinaire a été installé dans une ancienne cuisine.

Très rapidement, chacun a pu trouver sa place, en fonction de ses aspirations et de ses besoins.

PRESENTATION DE L'ETABLISSEMENT

Le Foyer la Charmille est un établissement destiné à accompagner 60 adultes en situation de handicap (déficience intellectuelle et/ou troubles psychiques) afin de leur permettre de réaliser leur projet de vie.

L'Etablissement d'Accueil Non Médicalisé (EANM) la Charmille est composé :

- D'un Foyer proposant 60 places d'internat
- D'une Equipe Mobile d'Accompagnement de Personnes Agées Dépendantes Handicapées vers des EHPAD (EMA-PADH) de 30 places.

Eléments du projet d'établissement

« Être acteur de sa vie, c'est exercer le droit propre à chaque être humain de gouverner sa vie sans influence externe indue et à la juste mesure de ses capacités ».

Les équipes ont à cœur de s'inscrire dans la démarche d'autodétermination des personnes accompagnées.

Présentation du Foyer la Charmille

Le Foyer la Charmille est un établissement destiné à accompagner 60 adultes en situation de handicap (déficience intellectuelle et/ou troubles psychiques) afin de leur permettre de réaliser leur projet de vie.

Le Foyer est constitué de 4 unités de vie, présentant chacune des espaces collectifs nécessaires à la socialisation ainsi et des studios individuels, permettant à chacun de bénéficier d'un espace plus privatif.

Le Foyer la Charmille propose deux types d'accompagnements :

- 28 places de Foyer d'hébergement pour personne en situation de travail (ESAT, CAVT, CITL, Milieu adapté...)
- 32 places de Foyer de Vie, dont une partie pour personnes retraitées, ou ne pouvant plus continuer à exercer un emploi.

Selon le degré d'autonomie de la personne, le Foyer propose des solutions d'hébergement diversifiées. Chaque personne peut ainsi trouver un mode d'hébergement et de vie adapté à ses capacités.

Le but pour tous est de vivre le plus normalement possible au sein du Foyer.

Le foyer constitue un lieu de vie, d'épanouissement et de socialisation. Le personnel mène des actions éducatives au niveau de la vie quotidienne mais également des activités culturelles et de loisirs.

Le projet d'établissement est formalisé et les grandes lignes directrices en sont les suivantes :

L'objectif premier, la philosophie même de l'accompagnement, est de permettre aux personnes accueillies de vivre chez elles, comme tout un chacun. Nous ne parlons pas d'établissement mais de lieux de vie, chacun est chez soi, ce qui n'empêche pas un travail d'accompagnement individualisé au quotidien, adapté selon les besoins.

L'accompagnement éducatif concerne tous les actes de la vie, à l'exception du travail : gestion de la vie quotidienne (repas, toilette...), de la santé (soins, rendez-vous médicaux...), gestion des ressources, gestion du linge, loisirs, vacances, liens sociaux, autonomisation...

Toutes les personnes bénéficient des services de la cuisine centrale et de la blanchisserie, mais certaines d'entre elles assurent elles – mêmes une partie de l'entretien de leur linge dans la « petite laverie » et sont en demande de préparer des repas en autonomie.

Affirmer ses choix, se sentir adulte et agir en tant que tel est au cœur du travail de réassurance qu'effectuent les équipes au quotidien auprès de

L'essentiel des missions éducatives consiste à motiver, soutenir, maintenir constamment les acquis et poser un cadre permettant à chacun de faire respecter ses droits mais également ses devoirs.

Il est à noter que le projet d'établissement sera retravaillé et formalisé en 2025.

C.C.N. appliquée ou accord d'entreprise : CCN du 15 mars 1966.

La présentation du service EMA – PADH

L'EMA-PADH est un dispositif expérimental de 30 places dont l'objectif est de permettre aux personnes en situation de handicap vieillissantes une intégration réussie au sein d'un EHPAD partenaire partageant les valeurs d'HEVEA et disposant de places d'aide sociale.

Ce dispositif s'adresse à des personnes accueillies en établissement médico-social médicalisé ou non (EAM / EANM), accompagnées à leur domicile par un service médicalisé ou non (SAMSAH / SAVS) ou à des personnes vieillissantes ayant une reconnaissance MDPH, vivant en famille ou à leur domicile sans accompagnement.

L'admission peut être prononcée si la dépendance et le besoin en médicalisation ne sont plus compatibles avec l'accompagnement par l'établissement ou le service à domicile ou le maintien à domicile, avec un risque pour la sécurité de la personne et si la personne et ses proches sont d'accord pour un accompagnement en EHPAD par le dispositif.

L'accompagnement par l'EMA-PADH se décompose en 3 phases :

- « Journées rencontre et ateliers partagés inclusifs »
- « Court séjour » : Pendant cette période, l'équipe de l'EMA-PADH poursuit son accompagnement sur le versant de la vie sociale (visites, activités, sorties régulières) et assure le lien entre les proches, l'établissement d'origine et la personne concernée.
- « Accueil en résidence » : Enfin, une installation définitive à l'EHPAD peut être décidée si toutes les parties sont d'accord. L'EMA-PADH poursuit alors son accompagnement autour de la participation sociale, autant de temps que la personne le souhaitera.

L'EMA-PADH est rattachée au Foyer la Charmille, l'accompagnement des personnes est assuré par 2 professionnels.

POPULATION(S) ET ACTIVITES

Foyer d'hébergement

Peut être bénéficiaire du Foyer d'hébergement, toute personne de plus de 20 ans, avec un handicap mental, orientée vers le travail en ESAT, vers un CITL ou vers un CAVT par la M.D.P.H.

Depuis de longues années, le profil des personnes accompagnées en FH est double :

- **Ceux, en demande d'une vie en milieu diffus :**

Depuis quelques années, la demande de place en foyer d'hébergement pour les jeunes travailleurs ESAT n'a cessé de diminuer, même s'il y a eu une petite recrudescence de demandes en 2023.

Globalement, il apparaît très clairement que le désir, pour un grand nombre de travailleurs ESAT, est de pouvoir être accompagnés au quotidien par une équipe éducative, tout en vivant dans un studio individuel en milieu diffus.

Cela implique donc un besoin de création de structures intermédiaires, de type SAVS ou habitat inclusif, avec studios en milieu diffus. Pour autant, le passage pendant quelques années en Foyer d'hébergement nous semble bien souvent nécessaire. En effet, les jeunes adultes, avec leurs projets de vie « normalisée », ont plus besoin qu'ils ne le pensent d'apprendre un minimum de règles de vie en société, d'apprendre à différer leurs exigences, à gérer leurs frustrations, à trouver un rythme équilibré entre vie professionnelle et vie personnelle.

C'est pourquoi dès leur arrivée au Foyer, il leur est expliqué que le fait d'intégrer la structure ne sera sans doute qu'un passage, qu'un temps d'apprentissage pour ensuite accéder à autre chose. Ils ont besoin de cette perspective pour ensuite accepter tranquillement de mûrir un peu.

L'expérience nous montre que nous devons faire attention au fait que certains d'entre eux, pourtant désireux à leur arrivée de vivre en milieu ordinaire, ont avec le temps pris leurs marques au Foyer, se sont stabilisés psychiquement, et sont de moins en moins désireux de se projeter dans des projets inclusifs, ayant trouvé au Foyer à la fois un espace de grande liberté et aussi un accompagnement adapté, voire même trop confortable. Beaucoup d'entre eux présentent de vraies capacités pour envisager une vie plus autonome en milieu diffus ; mais ils finissent par résister à l'envie de partir, ayant bien compris qu'ils bénéficient de tous les avantages logistiques au Foyer, et de tout autant de liberté que s'ils vivaient en milieu ordinaire.

Il nous faut donc maintenant accompagner ces personnes à oser de nouveau envisager d'autres projets. Les studios des appartements – tremplins, gérés par le SAVS la Hêtraie, constituent un formidable outil, permettant à des personnes du Foyer de faire des stages de plusieurs

semaines, afin que l'équipe puisse évaluer leur capacité à vivre de façon plus autonome et leur aptitude à savoir demander de l'aide si besoin. Ces périodes de stage permettent aux personnes concernées de savoir si ce projet de vivre seul en studio correspond réellement à leur souhait et si la solitude ne les met pas en difficulté.

Ce temps d'apprentissage au Foyer, à la fois, de l'exercice de ses droits, de ses devoirs et de la citoyenneté entre clairement dans le cadre d'un travail d'autonomisation, voire d'inclusion sociale.

- **Ceux, pour qui l'offre d'accompagnement du Foyer correspond à leurs attentes et à leurs besoins :**

Pour ces derniers, qui ne peuvent ou ne souhaitent pas vivre seul en studio ou en appartement, l'accompagnement en Foyer d'hébergement correspond totalement à leurs besoins. Ils ont en effet besoin d'une présence éducative constante, même si parfois légère, de jour comme de nuit. Et même si certains d'entre eux entretiennent leur espace privatif et réalisent parfois des autonomies repas, prendre en charge tout au long de l'année la logistique inhérente à la gestion individuelle d'un logement serait trop lourde à porter et les mettrait en grande difficulté.

C'est pourquoi il est indispensable que ce type de structure persiste, car l'inclusif ne correspond pas à tout type de profil. Pour autant, réfléchir à ce type d'accompagnement, mais dans le cadre d'un habitat inclusif spécifique, pourrait être une bonne alternative, permettant à certains d'entre eux de résider en cœur de cité, tout en bénéficiant de la sécurité et de la logistique que peut offrir un foyer.

Foyer de Vie

Peut être bénéficiaire du Foyer de Vie, toute personne de plus de 20 ans avec un handicap mental bénéficiaire d'une orientation MDPH en Foyer de Vie.

Les personnes accompagnées à la retraite ou en pré-retraite peuvent, en fonction de leurs souhaits et de leurs possibilités, continuer à se consacrer à leurs activités personnelles (courses, sorties, rencontres et activités extérieures, entretien de leur linge, parfois autonomies-repas...) ou profiter d'activités et de sorties proposées et organisées par l'équipe éducative.

Le FV Charmille est actuellement composée essentiellement de personnes qui résidaient déjà au Foyer, mais désormais devenues « jeunes retraités » et encore valides, désireuses de rester vivre dans leur studio et de garder le même environnement social, la même équipe éducative et leur complète autonomie. Ne pas quitter son logement au moment de la retraite permet d'éviter une rupture trop brusque dans les projets de vie.

Au bénéfice de certains départs de jeunes en milieu diffus, ou de plus âgés vers un EHPAD, des places ont été libérées et au fur et à mesure de l'année, des personnes résidant au foyer de vie La Saulaie ou issues d'autres structures hors HEVEA, ont intégré les studios disponibles de la Charmille.

Les personnes accompagnées au sein du FV au 31/12/2024 sont désormais au nombre de 20, toutes à la retraite ; à noter que 6 personnes avec une orientation FH, proches de la retraite, travaillent à temps très partiel en ESAT et sont dans les faits intégrées aux activités du FV. Pour le moment, toutes ces personnes présentent encore une assez bonne autonomie pour exécuter les gestes de la vie quotidienne, malgré des soucis de santé qui s'accroissent avec le temps. Il va être nécessaire de penser assez rapidement la suite de l'accompagnement, lorsque l'autonomie dans les actes de la vie quotidienne va décliner.

Cette présentation permet ainsi de montrer de façon significative combien les projets individuels et les attentes de chacun se différencient et nécessitent un accompagnement « à la carte ». Cela implique de fait de repenser régulièrement les missions et l'organisation de la structure et également d'envisager d'autres dispositifs d'accompagnement, pour certains plus inclusifs, pour d'autres permettant un accompagnement plus renforcé.

Au Foyer la Charmille le principe est toujours le même : il consiste à adapter la structure à l'évolution des besoins des personnes accompagnées.

EMA-PADH : Equipe Mobile d'Accompagnement – Personnes Agées Dépendantes Handicapées

Peut être bénéficiaire de l'accompagnement par l'EMA-PADH, toute personne déficiente intellectuelle, avec ou sans troubles psychiques associés, dont le projet à court, moyen ou long terme, est d'intégrer un EHPAD.

L'accompagnement par le dispositif EMA-PADH ne nécessite pas d'orientation de la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDPAH).

L'entrée en EHPAD, après validation par l'EHPAD de la possibilité d'admission, est possible à partir de 60 ans (ou moins, avec dérogation).

L'EMA-PADH est un dispositif financé par le Conseil Départemental du Val d'Oise.

Les 3 phases de l'accompagnement par l'EMA-PADH :

« **Journées rencontre et ateliers partagés inclusifs** » : cette étape permet à la personne de faire connaissance avec l'EHPAD, les résidents et les professionnels. Elle se met en place bien en amont de l'éventuelle admission, grâce à l'organisation de demi-journées en immersion à l'EHPAD accompagné par un professionnel de l'EMA-PADH. La famille est invitée à y participer ponctuellement.

Cette phase est fondamentale pour la réussite de cette transition et deux conditions sont à respecter :

- L'adhésion de la personne à ce projet, ainsi que celle de ses proches
- La temporalité : cette phase peut durer quelques jours, quelques semaines, quelques mois, voire plus. Il est absolument indispensable que ce temps d'accompagnement respecte le rythme de la personne.

« **Court séjour** » : Si le bilan de la phase précédente est positif, un séjour en immersion jour et nuit peut être mis en place. Le retour au sein de l'établissement ou au domicile est garanti, cette phase étant une période de découverte à l'issue de laquelle un bilan est réalisé. Pendant cette période, l'équipe de l'EMA-PADH poursuit son accompagnement sur le versant de la vie sociale (visites, activités, sorties régulières) et assure le lien entre les proches, l'établissement d'origine et la personne concernée.

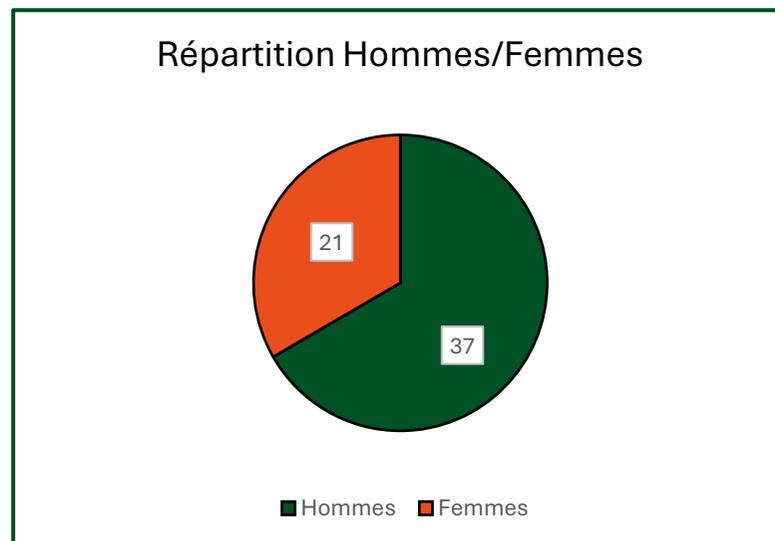
Le court séjour peut être interrompu à tout moment, si la personne ne se sent pas bien dans l'EHPAD, avec un retour dans son lieu de vie précédent ; dans ce cas, il faut lui laisser du temps pour repenser le projet, ou lui proposer un autre court séjour dans un autre EHPAD. Pour d'autres, au contraire, le court séjour peut se prolonger par une entrée directe dans l'EHPAD, si la personne s'y sent bien, qu'il y a une place disponible et qu'elle souhaite rester y vivre.

« **Accueil en résidence** » : Enfin, une installation définitive à l'EHPAD peut être décidée si toutes les parties sont d'accord. L'EMA-PADH poursuit alors son accompagnement autour de la participation sociale, autant de temps que la personne le souhaitera.

Foyer la Charmille : Foyer d'hébergement et Foyer de vie

Répartition par sexe au 31/12/ 2024¹ (hors EMA-PADH)

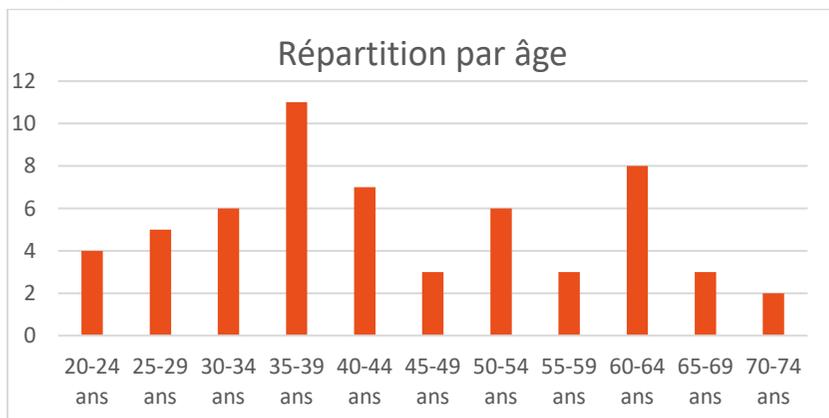
| Hommes | Femmes |
|--------|--------|
| 37 | 21 |



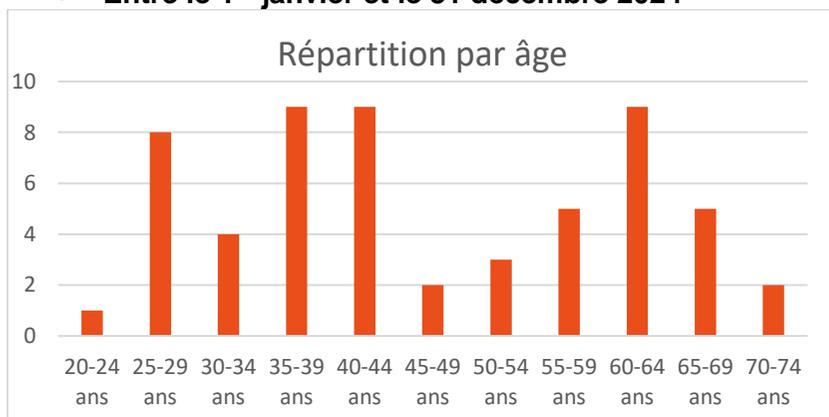
¹ Il convient de noter que ne sont comptabilisés au 31/12/2024 que 58 personnes. En effet, deux personnes ont quitté l'établissement pour intégrer le SAVS d'ETAP APPART, permettant ainsi l'accueil d'un résident venant de l'Olivaie sur le FV, et d'un résident venant d'un Foyer d'Hébergement du Val d'Oise en recherche d'une place en FV.

Répartition par âge²

- Entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2023



- Entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2024



En 2024, 37 hommes étaient âgés de 25 à 73 ans et 21 femmes étaient âgées de 24 à 71 ans.

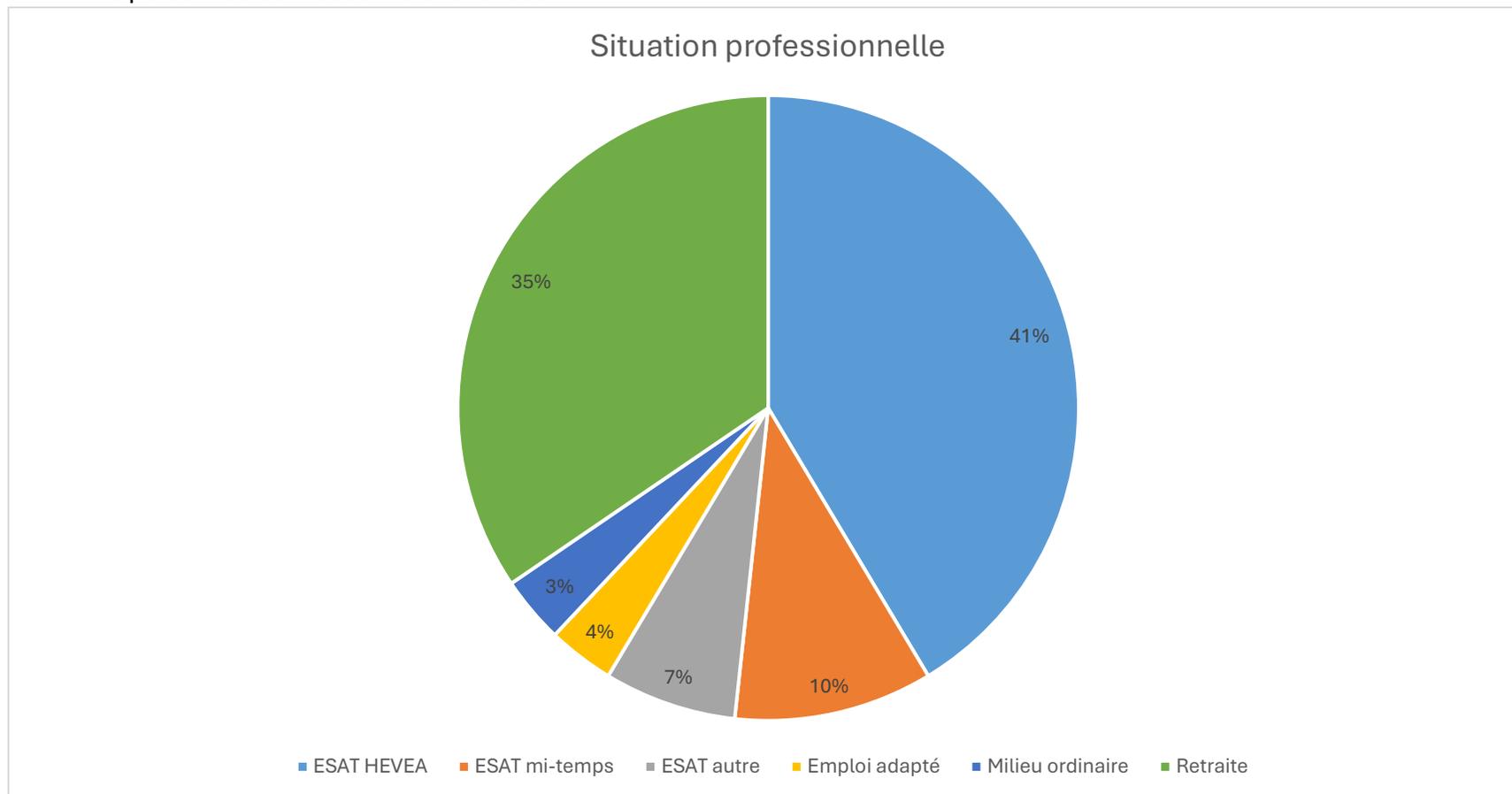
L'âge moyen des personnes accompagnées au Foyer en 2024 est de 47 ans, la plus jeune ayant 24 ans et la plus âgée 73 ans.

Ce tableau montre clairement un vieillissement de la population accompagnée sur le FV, tandis que celle du FH tend à rajeunir.

² Il convient de noter que ne sont comptabilisés au 31/12/2024 que 58 personnes. En effet, deux personnes ont quitté l'établissement pour intégrer le SAVS d'ETAP APPART, permettant ainsi l'accueil d'un résident venant de l'Olivaie le FV, et d'un résident venant d'un Foyer d'Hébergement du Val d'Oise en recherche d'une place FV.

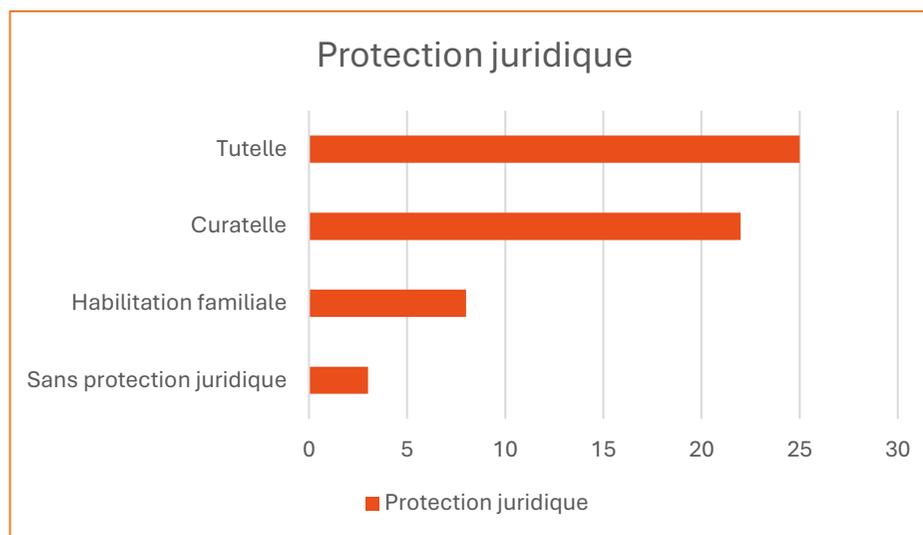
Situation professionnelle des personnes accompagnées

- 28 personnes travaillent dans un ESAT, dont 4 dans d'autres ESAT que celui de la Hêtraie.
- 2 personnes travaillent dans une entreprise adaptée ainsi que 2 personnes en milieu ordinaire.
Pour 6 personnes, des aménagements horaires ont été mis en place en raison de leur fatigabilité ou de leur passage en mi – temps en prévision de la retraite. Ces personnes sont donc présentes au Foyer par demi – journées.
- 20 personnes sont désormais retraitées.

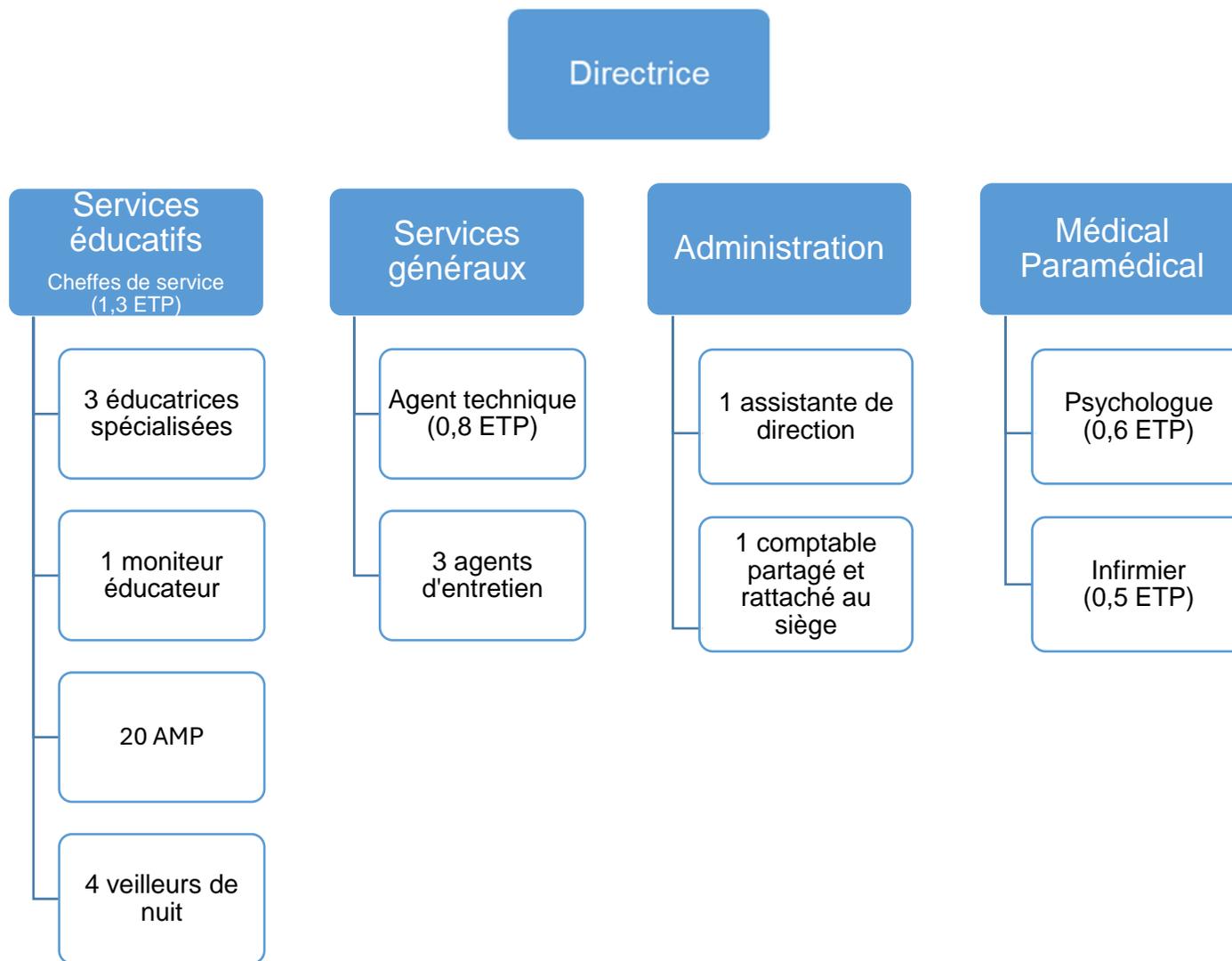


Protection Juridique

- 55 usagers bénéficient d'une mesure de protection juridique (famille ou organisme tutélaire).
- 3 n'ont aucune protection juridique.



Organigramme (postes accordés)



Stagiaires

- **A partir de janvier 2024 :**
- Une stagiaire en formation d'aide-soignante pour accompagner au quotidien des adultes en situation de handicap mental et/ou psychique et pour participer aux activités éducatives durant un mois.
- Deux stagiaires en classe de Terminale Bac Pro ont effectué un stage de plusieurs semaines dans le cadre de leur formation Accompagnement Soins et Services à la Personne.
- Une stagiaire Assistante de Vie aux Familles (ADVf) a effectué un stage de 3 semaines pour accompagner en particulier les personnes en situation de handicap vieillissantes.
- Deux stagiaires en formation d'éducatrice spécialisée durant 8 semaines pour accompagner au quotidien des adultes en situation de handicap mental et/ou psychique et pour participer aux activités éducatives. Une alternante éducatrice spécialisée a terminé son contrat en septembre.
- Un stagiaire CAFERUIS durant 3 semaines et une stagiaire durant plusieurs mois afin de découvrir la fonction de chef de service dans un foyer d'hébergement.
- Deux alternantes monitrices éducatrices ont démarré leur formation auprès des résidents âgés en situation de handicap à partir de septembre.

Interventions accompagnées

- Accompagnement et apprentissage dans les actes de la vie quotidienne
- Santé, hygiène
- Soutien relationnel
- Démarches auprès des organismes (tutelle – banque – mairie...)
- Dorénavant important travail administratif lié à l'élaboration des dossiers de protection juridique, ouverture des comptes bancaires, gestion de conflits familiaux, soucis avec les autorités de l'état, gestion de la parentalité hors du foyer (lien avec l'Aide Sociale à l'Enfance, avec la Protection Maternelle et Infantile...).
- Rendez – vous médicaux
- Gestion du temps libre (loisirs – vacances)
- Activités intégrées au milieu local : clubs de sport, bibliothèque, cinéma, fêtes locales...
- Activités spécifiques : cours de théâtre, piscine, fête de la Charmille....

Conseil de Vie Sociale

Election en décembre 2023 des représentants du CVS La Charmille :

- 5 usagers du SAVS ont été élus afin de représenter leurs pairs.
- 1 personne représente le Conseil d'Administration HEVEA
- 1 personne représente les familles
- 1 personne représente les mandataires judiciaires
- 1 personne représente les salariés
- 1 personne représente la mairie de Jouy Le Moutier.
- La réunion se tient en présence de la Directrice ainsi qu'une Cheffe de Service

Le Président du CVS est une personne accompagnée.

Le secrétariat est assuré conjointement par un adhérent ainsi que par le représentant des salariés du service.

Chaque année, trois CVS sont organisés au minimum par an. En 2024, plusieurs réunions de groupe de parole ont été mises en place avec l'entière participation des personnes accompagnées, des équipes éducatives et la psychologue, afin de permettre à tous de réfléchir aux nouveaux besoins et à de nouveaux projets, dans le but d'élargir les propositions de formes d'accompagnement. Ces groupes ont été abordés sous forme de thématique (fin de vie des autres résidents, projet d'autonomie en appartement extérieur).

Communication

- Participation à la rédaction d'articles pour la « feuille » d'HEVEA et à l'élaboration du site internet de l'Association HEVEA.

Activités – Sorties – Transferts

Au Foyer, les activités et sorties sont nombreuses :

Transferts :

- Plusieurs séjours dès l'arrivée des beaux jours en bord de mer (Normandie).
- Des transferts par petits groupes adaptés aux résidents FV : dans le Vexin autour du thème « vie à la ferme » et à Reims pour le marché de Noël
- Un transfert spécifique aux personnes accompagnées par EMA-PADH à Annecy

Concerts, spectacles et autres :

- Matches de Handball
- Concerts divers

Visites :

- Journées en bord de mer
- Bateaux mouches à Paris
- Fête de la musique
- Divers musées
- Nouvel An chinois
- Spectacle du roi lion
- Disneyland Paris
- Expositions dans les environs
- Soirées au centre culturel de Jouy le Moutier
- Sorties à la base de loisirs de Neuville
- Fête des loges
- Sorties au théâtre régulières grâce à un partenariat sur l'agglomération de Cergy Pontoise

Groupe « Théâtre » :

Répétition toutes les semaines au théâtre de la Hêtraie avec représentation.

Cette activité est animée depuis des années par une intervenante extérieure et concerne quelques résidents.

Atelier « Arts Plastiques » :

Mise en place début 2023 d'un atelier « dessin et peinture », animé par une intervenante extérieure, artiste peintre. 10 résidents participent à ces ateliers, répartis en deux groupes de 5 personnes.

Atelier « Modern'jazz » :

Mis en place courant 2016, cet atelier est animé par une intervenante extérieure et se déroule au gymnase près de la MAPHA la Saulaie tous les jeudis après le travail. Cette activité concerne une dizaine de résidents.

Atelier « Zumba » :

Mis en place courant 2023, cet atelier est animé par une intervenante extérieure et se déroule dans la salle polyvalente de la Charmille un samedi sur deux. Cette activité concerne une quinzaine de résidents.

Atelier « Gym douce » :

Mis en place courant 2023, cet atelier est animé par une intervenante extérieure et se déroule dans la salle polyvalente de la Charmille tous les mercredis matin. Cette activité concerne une quinzaine de résidents.

Atelier « Expression corporelle » :

Mis en place depuis la rentrée 2024, cet atelier est animé par une intervenante extérieure et se déroule dans le théâtre de la Saulaie un samedi sur deux. Le but étant de pratiquer une activité sportive avec à des accessoires type rubans, cerceaux ... Cette activité concerne une dizaine de résidents.

Atelier « musico-thérapie » :

Cet atelier est animé par un intervenant extérieur et se déroule au théâtre de la Hêtraie tous les mardis après-midi. Cette activité concerne quelques résidents.

Atelier « ferme » :

Mis en place début 2023, cet atelier se déroule à la ferme de Pontoise deux fois par mois. Cette activité concerne dix résidents.

Sports :

Randonnées, vélos, foot, tennis de table, pétanque, patinoire, piscine.

Activité « Marche » avec deux groupes de niveaux différents et présentant des besoins différents : pour certains, il s'agit simplement d'une activité – plaisir, permettant en autres d'évacuer le stress ; pour d'autres, il s'agit d'une activité de sensibilisation à la nécessité d'avoir une activité physique (souci de surpoids important, de diabète...). Bien sûr, cette activité est volontaire et se déroule dans une ambiance chaleureuse et conviviale.

Divers :

- Bowling, pique-nique, barbecue, projection de films dans la salle polyvalente, restaurant, activités et repas à thème (carnaval, galette des rois, Halloween). Toutes ces activités nécessitent un aménagement des horaires pour les personnels éducatifs.
- Brocante, Cinéma, Fête de la musique, feu d'artifice. Activités manuelles, jeux de société, jeux vidéo...

Vie de l'établissement en 2024

Entrée dans l'établissement 2024

| Nom | Date de naissance | Unité | Date d'entrée | Motif d'entrée |
|-----|-------------------|-------|---------------|--|
| R.G | 13/07/1958 | R3 | 29/02/2024 | Passage du foyer de vie LA SAULAIE à La Charmille. |
| B.B | 24/02/1967 | R3 | 01/02/2024 | Passage du foyer de vie LA SAULAIE à La Charmille |
| A.C | 17/10/1954 | R5 | 17/10/2024 | Passage du SAVS à La Charmille. |
| C.D | 18/03/1965 | R3 | 06/02/2024 | Passage d'un foyer d'hébergement extérieur à La Charmille. |
| P.D | 19/10/1959 | R3 | 26/04/2024 | Passage du milieu ordinaire à La Charmille. |
| E.E | 18/01/1997 | R2 | 19/10/2024 | Passage du SAVS Etap appart à La Charmille. |
| T.R | 04/06/1963 | R3 | 17/01/2024 | Passage du foyer LA SAULAIE à La Charmille. |
| E.A | 18/01/1997 | R2 | 19/10/2024 | Passage de l'Habitat Inclusif vers le FH La Charmille |

Sortie de l'établissement en 2024

| Nom | Date de naissance | Unité | Date d'entrée | Date de sortie | Motif de sortie |
|-----|-------------------|-------|---------------|----------------|---|
| C.H | 27/12/1999 | R5 | 03/04/2021 | 19/10/2024 | Intégration sur l'habitat inclusif |
| T.P | 22/09/1987 | R5 | 30/11/2007 | 16/12/2024 | Intégration d'un appartement suivi par le SAVS ETAP'Appart |
| P.G | 15/12/1962 | R5 | 20/06/2023 | 17/09/2024 | Intégration sur le dispositif EMA PADH |
| P.H | 13/09/1971 | R2 | 13/12/2019 | 16/12/2024 | Intégration d'un appartement suivi par le SAVS ETAP 'Appart |
| C.P | 31/10/1957 | R3 | 01/01/2020 | 26/02/2024 | Intégration sur le dispositif EMA PADH |
| H.H | 07/11/1968 | R3 | 06/10/2015 | 17/01/2024 | Décès |

Stages ou accueils temporaires exceptionnels

Lors de chaque départ vers d'autres projets de vie, nous n'avons pas immédiatement procédé à une admission. Des personnes vieillissantes ont donc eu la possibilité d'effectuer un stage dans un studio de la Charmille pour découvrir le FV avant d'intégrer l'établissement définitivement. D'autres personnes, plus jeunes ont eu l'opportunité de réaliser des stages couplés ESAT/Foyer pour une durée de trois semaines à un mois. Ensuite bien-sûr, nous avons intégré de nouvelles personnes, afin de ne jamais laisser de studio non occupé.

| Nom | Date d'entrée | Date de sortie | Provenance |
|------|---------------|----------------|-------------------|
| R.A. | 09/10/2024 | 05/04/2024 | Famille |
| I.R | 21/09/2024 | 16/11/2024 | Famille |
| A.K | 08/12/2024 | 20/12/2024 | Famille |
| P.D | 10/01/2024 | 17/01/2024 | Logement autonome |
| P.N | 16/03/2024 | 30/03/2024 | SAVS VPA |

Ce qui s'est passé en 2024, dans le cadre de la transformation de l'offre

Suite à la transformation de l'offre amorcée en 2023, l'année 2024 a également été riche en changements.

- Départs et entrées au Foyer :

Départs du Foyer :

- ✓ 2 personnes, préparées depuis des années à vivre en milieu diffus, ont intégré le SAVS ETAP APPART.
- ✓ 1 personne a intégré l'habitat inclusif
- ✓ 2 personnes ont intégré le dispositif EMA PADH
- ✓ 1 personne est décédée

Entrées au Foyer :

Lors de chaque départ, des admissions ont été programmées, issues essentiellement d'autres établissements de l'Association.

Au total, 6 personnes ont intégré le FV.

Il est important de souligner que chacune des entrées s'est faite avec le consentement des personnes concernées, après des visites, des rencontres et des goûters pris au sein de la Charmille. Une période d'immersion a été proposée pour certaines d'entre elles, afin d'y découvrir les habitudes de vie à la Charmille, qu'elles se rassurent et confirment leur désir d'intégrer un nouvel établissement. Les familles et proches ont évidemment participé à tous les processus de changement.

Ces départs et entrées se sont faits au fur et à mesure du temps ; il y a au moins une semaine de battement entre le départ d'une personne et l'arrivée d'une autre. Cette organisation, a permis de remettre à neuf les studios ; ainsi, chaque nouveau résident a pu choisir la couleur de son futur logement. Parfois, cela a pris plus de temps, car il fallait se coordonner avec l'établissement la Saulaie. Dans ce cas, nous avons profité des périodes un peu plus longues de battements pour proposer l'occupation des studios à des jeunes, qui devaient effectuer des stages courts à l'ESAT la Hêtraie et qui cherchaient un logement pour cette période. Cela a permis à ces jeunes de faire leurs stages dans de bonnes conditions ; cela a évité aussi des pénalités financières pour la Charmille si nous avions laissé des studios inoccupés plus d'un mois. C'est pourquoi nous avons pu accompagner 3 jeunes en stage ou en accueil temporaire en 2024.

Fin décembre 2024, une des résidences FV n'était pas complète ainsi qu'une résidence du foyer d'hébergement. Un studio était conservé pour un résident venant d'un foyer d'hébergement dans le département du 95 et récemment à la retraite. Tandis que l'autre studio en foyer d'hébergement était réservé pour un jeune homme accompagné par Etap'Appart ne pouvant plus habiter seul en appartement ordinaire. Tous deux intégreront le foyer la Charmille durant la première quinzaine de janvier 2025.

- Mouvements internes des personnes résidant au Foyer et des professionnels

Mouvements internes des résidents du Foyer :

Parallèlement à ces départs et entrées, de très nombreux mouvements ont eu lieu intra-Charmille. En effet, suite aux réunions de travail participatives de 2022, il a finalement été décidé de positionner les unités FH au rez-de-chaussée du Foyer, et le FV à l'étage.

Mais jusqu'alors, de très nombreux travailleurs ESAT du FH résidaient à l'étage.

Au fur et à mesure des départs, nous avons également procédé aux passages d'un très grand nombre de résidents du rez- de- chaussée vers l'étage, et inversement, tout en faisant simultanément rafraichir les studios, afin qu'à chaque déménagement, les personnes intègrent un studio remis à neuf.

Toute cette opération-tiroirs s'est déroulée tout au long de l'année 2023 et a continué en 2024, toujours avec l'adhésion des personnes concernées.

Ce n'est pas moins d'une trentaine de déménagements/réfections de studios intra-Charmille qui ont été organisés en 2024, soit la moitié des places qui ont été en mouvement.

Cela a nécessité une très grande organisation, avec un rétroplanning souple mais serré, et une très importante coordination entre les différents services, les autres établissements, les partenaires et le service entretien. Il est à noter que des équipes de l'ESAT et du CAVT nous ont apporté un soutien logistique notoire en matière d'aide aux déménagements de quelques-unes des personnes parties vivre en milieu diffus ou en EHPAD.

Organisation de l'établissement en 2024

Temps de réunions formelles

- Tous les lundis, de 10h30 à 12h30 ou de 14h à 16h : réunion d'équipe dans chacune des unités de vie. Y sont évoqués tous les sujets liés à l'organisation de l'unité, les congés des résidents, les départs en vacances, les activités, les évènements qui ont pu avoir lieu ou qui sont en préparation, les activités proposées, les soucis rencontrés avec certains usagers.... On y prépare également les synthèses, en lien avec le pôle médical et paramédical, qui aboutissent à la rédaction du projet personnalisé, après rencontre avec l'utilisateur et/ou sa famille et représentant légal. Il s'agit d'espaces de travail indispensables pour une bonne cohésion dans le travail d'équipe et aussi des réunions thématiques (éthique, organisation, qualité, thématique, réunion commune FV/FH) pour tout le personnel selon un planning établi d'avance.
- Tous les jeudis matin : réunion de direction.
- Deux fois par mois : réunion de coordination. Les coordinatrices de chaque résidence ainsi que l'équipe de direction se réunissent afin de planifier l'organisation générale de l'établissement ou d'améliorer les procédures en lien avec la démarche qualité de l'association.
- Trois fois par an : réunion des droits d'expression des salariés. Ceux-ci peuvent évoquer certains sujets de façon anonyme qui sont ensuite transmis à la direction. Ceci permet aux salariés de s'exprimer parfois plus librement.

Chaque réunion donne lieu à un compte – rendu envoyé aux cheffes de service, copie à la directrice.

Projets personnalisés

Afin d'être toujours au plus près des demandes et besoins de chacune des personnes accompagnées, l'équipe assure le suivi des projets personnalisés, les bilans et synthèses.

Y sont présents : la personne accueillie, son représentant légal, parfois un membre de sa famille son tuteur ou curateur, un éducateur, la cheffe de service concernée et la directrice.

Lors de cette réunion, la personne accueillie est une fois de plus invitée à exprimer ses souhaits, précédemment recueillis par l'équipe éducative, puis la cheffe de service expose le projet individuel élaboré en équipe pluridisciplinaire puis avec la personne, quelques temps avant la réunion de bilan. Le projet personnalisé est alors rédigé via le logiciel Imago et conservé dans le dossier informatisé de l'utilisateur.

Formation

- En 2024, les professionnels du Foyer ont pu participer aux formations intra-HEVEA :
 - Equipier première intervention
 - Handicap et autres cultures
 - Bienveillance
 - Travailler efficacement avec les familles en institution médico-sociales
 - Système de sécurité incendie
 - Débat théâtral : diverses thématiques sur des situations rencontrées par tous les professionnels d'HEVEA sur le thème la lutte contre les maltraitances
 - Sauveteur Secouriste du Travail

Enfin, en 2024 les séances d'analyse des pratiques, animées par une psychosociologue extérieure au service ont été maintenues et développées, au regard des perspectives de transformation de l'offre à venir, mais également des appréhensions liées aux mouvements et à la nouvelle composition de l'équipe, suite aux nombreux départs et arrivées de professionnels.

Entrées / Sorties du personnel

La transformation de l'offre de service de l'association HEVEA a généré un grand nombre de mouvements du personnel éducatif de la Charmille. Un long travail préparatoire est amorcé dès 2022 pour recueillir les choix de chaque membre des équipes, les mouvements ont continué en 2024.

Les arrivées :

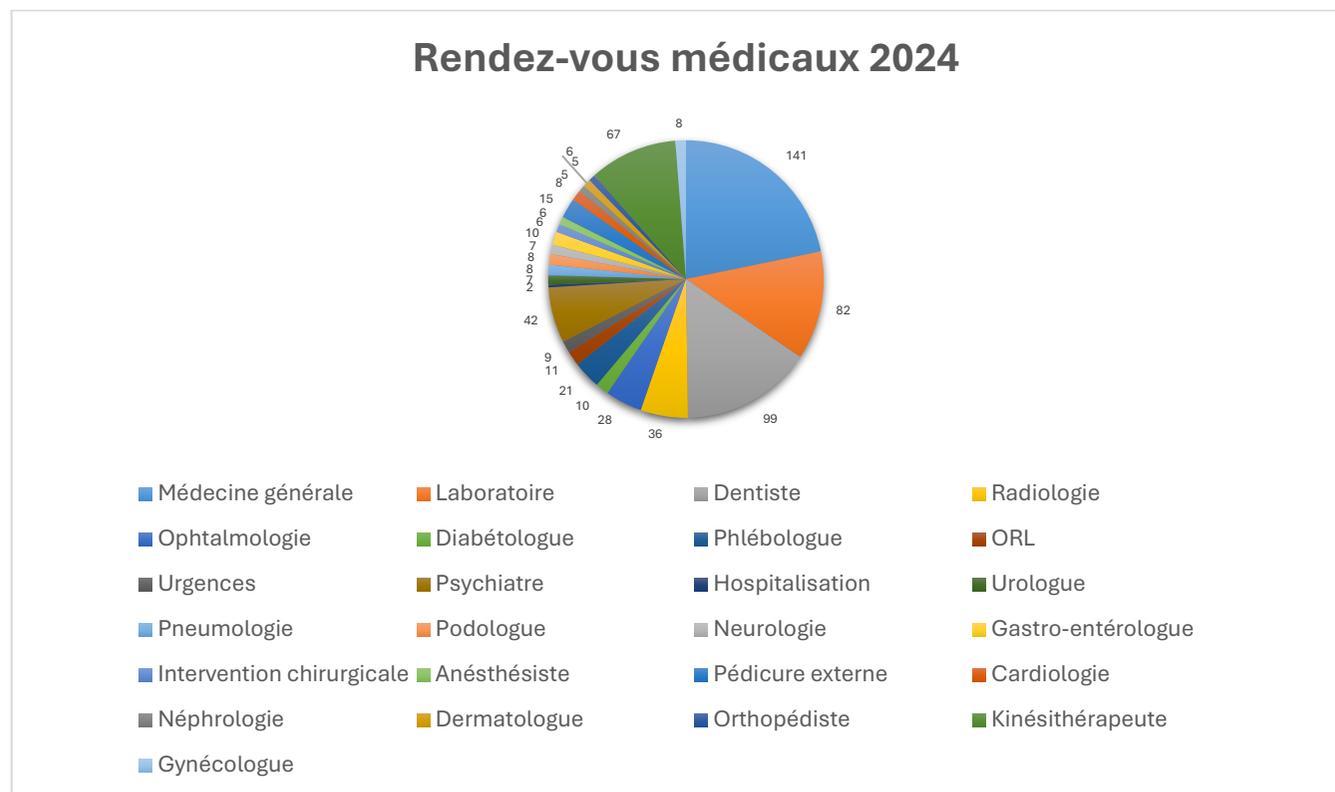
- Deux éducateurs spécialisés
- Deux AMP
- Un aide éducateur
- Une assistante médicale
- Une secrétaire de direction

Les départs :

- ✓ Un éducateur spécialisé vers un autre établissement de l'association HEVEA
- ✓ Une éducatrice spécialisée a déménagé en province
- ✓ Une AMP a déménagé en province
- ✓ Deux personnes (une AMP / une secrétaire de direction) sont parties à la retraite
- ✓ Une éducatrice spécialisée a entamé une reconversion professionnelle

Une AMP a démarré en septembre une formation d'infirmière. Deux formations en contrat d'apprentissage (formation monitrice éducatrice) ont débuté au cours de l'année 2024. Poursuite de la formation en contrat d'apprentissage de C.L.G. (formation ES) jusqu'en septembre.

Etude et réflexions sur la pérennité de la qualité du suivi médical de l'utilisateur



Au total **624** rendez-vous ont eu lieu pour l'année 2024.

Le suivi médical des personnes accueillies fait partie intégrante de l'accompagnement proposé par l'établissement, bien que la structure ne soit pas médicalisée.

En 2024, 624 rendez-vous médicaux avec accompagnement éducatif ou infirmier ont été réalisés, ceci équivaut à :

- 141 heures de travail pour des rendez-vous généralistes
- Environ 1000 heures de travail pour des rendez-vous spécialistes
- 36 heures de travail pour des rendez-vous de radiologie
- 41 heures de travail pour le passage des infirmiers libéraux pour divers soins

Cela représente plus de 1218 heures de travail ce qui correspond à plus d'un trois quart-temps qui serait entièrement dédié uniquement aux accompagnements médicaux.

A ce temps utilisé pour les accompagnements médicaux se rajoutent :

- La mise à jour régulière des ordonnances
- Les commandes de médicaments auprès de la pharmacie qui les prépare
- La vérification hebdomadaire des piluliers reçus
- La gestion et la préparation des rendez-vous médicaux
- Le maintien et la création de liens avec les partenaires du soin
- La coordination sur le plan sanitaire avec les équipes de la Charmille
- Les soins au quotidien (bobologie, prises quotidiennes de tension, surveillance du poids...)
- L'implémentation dans le logiciel imago des informations médicales
- La mise à jour des fiches d'urgence
- La passation d'informations médicales auprès des équipes et des proches des personnes concernées

Cette liste est loin d'être exhaustive.

De façon générale, l'accompagnement médical dans un Foyer d'Hébergement et dans un Foyer de vie accueillant majoritairement des personnes âgées, tous deux non – médicalisés, est extrêmement lourd.

Au-delà de la déficience et des troubles psychiques, s'ajoutent pour bon nombre de personnes accompagnées des soucis cardiaques, neurologiques sévères, de l'épilepsie, du diabète, des soucis oculaires, auditifs, digestifs ainsi que de nombreuses maladies rares et dégénératives. Au suivi de ces problèmes de fond s'associent bien évidemment les suivis préventifs (dentaires, gynécologiques...) ainsi que tous les accompagnements pour les états fébriles classiques (grippe, angine, gastro...). Tout cela entraîne un suivi indispensable et très lourd, qui est essentiellement assuré par les équipes éducatives, supervisées sur ce sujet par l'infirmier à mi-temps.

En 2024, notre infirmier a une nouvelle fois accepté de travailler plus qu'à mi-temps, en faisant de nombreuses heures supplémentaires, car les actes médicaux prennent de plus en plus de place.

Dans le cadre de la transformation de l'offre, depuis 2023, une AMP de la Charmille était affectée auprès de l'infirmier à mi-temps, pour l'accompagner dans la prise en charge médicale des résidents.

Depuis septembre 2024 elle est entrée en formation infirmière et une assistante médicale la remplace. Elle coordonne les rendez-vous médicaux, la commande et la réception des médicaments, la gestion des soins du quotidien et assure des accompagnements médicaux plus sensibles (spécialistes, rendez-vous dans les grands hôpitaux parisiens...).

L'EMA-PADH : Equipe Mobile d'Accompagnement pour Personnes Agées Dépendantes Handicapées

Rappel historique :

En 2020, se profilait déjà un questionnement sur le devenir des personnes accompagnées au sein des MAPHA, sachant que ces établissements sont non-médicalisés, et ne le seront pas, ni à court, ni à moyen terme.

C'est pourquoi, au regard de la perte progressive de mobilité, voire d'un vieillissement accentué sur le versant cognitif et neurologique de certains, il est apparu indispensable de trouver des solutions en amont, avant d'être confrontés à des dégradations de situations, nous amenant à ne plus pouvoir garantir la sécurité des personnes que nous accompagnons.

Nous avons donc de nouveau tourné le regard vers les EHPAD. Cependant, sachant que des perspectives de départ vers ce type d'établissement inquiètent considérablement les familles, les personnes accompagnées et les professionnels, nous avons pensé à un dispositif nouveau : créer un service, permettant de faire du lien avec les EHPAD, avant, pendant et après l'admission des personnes, en proposant des activités et sorties par nos professionnels, même lorsque les intéressés auront intégré un EHPAD. Le but est que les personnes continuent à bénéficier d'une vie sociale aussi riche que lorsqu'elles étaient en foyer, tout en bénéficiant des soins apportés par les EHPAD.

Nous avons donc contacté quelques EHPAD du secteur, qui se sont montrés extrêmement intéressés par le projet ; puis nous avons contacté nos financeurs qui ont invité l'association HEVEA à proposer un projet.

En 2022, l'Association HEVEA a beaucoup travaillé ce projet, en lien avec l'un des EHPAD contacté puis a déposé auprès des financeurs le projet « passerelle ».

Le but de ce service est à la fois d'accompagner en douceur les personnes en perte d'autonomie vers un projet d'entrée en EHPAD et d'assurer un accompagnement éducatif et social pendant la période de découverte, puis de stage, et même après l'installation définitive dans l'EHPAD.

Pour cela, il est prévu que deux professionnels éducatifs d'HEVEA soient entièrement dédiés à ce dispositif :

- Travail en amont de l'arrivée de personnes vers certains EHPAD partenaires : rencontres avec les personnes concernées, les proches, les professionnels, afin de mieux connaître les personnes, de créer du lien et de la confiance et de cerner les besoins
- Travail de fond avec ces EHPAD, afin de préparer les arrivées
- Accompagnement ensuite de façon très régulière des personnes vieillissantes lors d'activités dans l'EHPAD, hors EHPAD, au Foyer, leur permettant de continuer à faire leurs courses, à aller chez le coiffeur, au cinéma, au restaurant...

Le but est que les personnes handicapées vieillissantes, en perte d'autonomie, soient accompagnées en EHPAD par des professionnels du grand âge, mais ne perdent pas la qualité de vie sociale qu'elles avaient auparavant.

L'Association HEVEA a reçu en juillet 2023 un agrément afin de pouvoir commencer officiellement ce projet expérimental. Le Conseil Départemental du Val d'Oise et l'ARS 95 sont très en demande de résultats, car la question du vieillissement des personnes handicapées est déjà très prégnante et va s'intensifier au fur et à mesure des années à venir.

En effet, il faut trouver des solutions au vieillissement de la population handicapée âgée, et les pouvoirs publics ne souhaitent plus voir orienter ces personnes vers des EAM ou des MAS, alors que des structures de droit commun de type EHPAD existent ; de plus, maintenir en établissements médico-sociaux des personnes très vieillissantes embolise les places, ce qui empêche les personnes plus jeunes de développer leurs projets de vie de façon satisfaisante. Il est donc logique que les personnes handicapées vieillissantes puissent bénéficier des structures de droit commun.

C'est pourquoi le dispositif que nous proposons permet de faciliter le passage du médico-social vers le sanitaire, en garantissant une qualité de vie et d'accompagnement qui devrait rassurer toutes les personnes concernées (personnes accompagnées, proches, professionnels).

A ce jour le projet « passerelle » s'appelle désormais « dispositif EMA-PADH » (Equipe Mobile d'Accompagnement – Personnes Agées Dépendantes Handicapées).

L'année 2023 marque un tournant dans la création de ce dispositif. En attendant l'autorisation officielle du Conseil Départemental, une longue préparation s'est amorcée dès janvier 2023.

Deux types d'actions différentes mais complémentaires ont alors été menées en parallèle.

D'un côté le travail avec les résidents et leur famille/proches a été mis en place. Contrairement à ce que nous pouvions penser lors de la mise en route de ce dispositif, nombre de personnes accompagnées ainsi que leurs familles ont accueilli cette opportunité de changement d'une manière plutôt positive. Les personnes accompagnées étaient conscientes de leurs difficultés au sein de l'établissement non médicalisé tandis que les familles comprenaient parfaitement la nécessité d'un accompagnement différent pour la prise en charge de la dépendance de leur proche. C'est pourquoi, tous les projets personnalisés des futurs potentiels résidents en EHPAD ont été actualisés et décidés avec l'accord des personnes concernées, en présence de leurs proches et parfois du mandataire judiciaire.

En effet, ce projet ne pouvait être pensé qu'avec une pleine et entière adhésion des personnes concernées et également de leurs proches, afin que tout se passe au mieux, sans tension ni exacerbation des craintes. Une seule famille a clairement refusé le projet. Son avis a été respecté.

D'un autre côté, le partenariat avec les EHPAD s'est établi plus lentement.

En 2019, des réunions au sein de l'EHPAD « Le Menhir » de Cergy avaient eu lieu avec une directrice particulièrement enthousiaste à l'idée de cette collaboration. Il en était de même avec d'autres EHPAD du secteur. Les deux années qui ont suivi, avec la période Covid, ont mis entre parenthèses tout projet.

En 2022, des liens ont de nouveau été tissés ; la direction du Menhir ayant changé, le nouveau directeur s'est montré très intéressé, mais pas encore disponible pour engager un partenariat avec HEVEA. Par chance, nous avons tissé des liens très forts avec l'EHPAD Chabrand-Thibault de Cormeilles en Parisis, porteur des mêmes valeurs que l'Association HEVEA. Le directeur issu lui-même du domaine du handicap s'est immédiatement impliqué pleinement dans la naissance de ce partenariat. Une communication active s'est établie entre les deux établissements pour comprendre au mieux les besoins de chacun.

Mise en place du projet en 2023 :

Grâce à des échanges réguliers avec les équipes de l'EHPAD, celles du foyer et l'équipe d'EMA-PADH, une confiance s'est installée entre tous. Les deux éducatrices du nouveau dispositif EMA-PADH ont alors eu l'opportunité d'effectuer plusieurs journées en immersion au sein de l'EHPAD Chabrand-Thibault, afin de tisser des liens avec les équipes et de créer une confiance réciproque.

Le principe de base était clair pour tous : pas d'ingérence dans le travail des autres ; les équipes de l'EHPAD s'occupent de la vie quotidienne et des soins ; l'équipe de l'EMA-PAD s'occupe du maintien de la vie sociale, en respectant l'organisation de l'EHPAD.

Il est apparu évident qu'un tel partenariat n'a été possible que grâce à l'implication des équipes de direction, persuadées du bien-fondé de ce projet.

Certains résidents du Foyer se sont montrés particulièrement intéressés par l'idée d'un changement de lieu de vie. Ce sont surtout eux qui ont fait avancer le projet, parvenant à faire comprendre à leurs proches et même aux professionnels du Foyer qu'ils souhaitaient vraiment vivre un nouveau projet ailleurs. Une résidente encore jeune et sans dépendance installée a d'ailleurs entrepris plusieurs actions pour convaincre sa tutrice et ses proches de son désir de changer d'établissement, alors que personne ne l'avait envisagé.

Contrairement à nos interrogations antérieures au démarrage du projet, c'est avec les mandataires que nous avons pu rencontrer quelques difficultés. Les EHPAD souffrant d'une image particulièrement dégradée, des tuteurs ont parfois été réfractaires aux déménagements vers ces établissements. Ils ont cependant accepté les projets, ardemment souhaités par les personnes concernées, qui ont su les convaincre.

Le deuxième semestre 2023 a souligné l'accélération de la mise en place du dispositif EMA-PADH. Grâce à l'agrément du Conseil Départemental/ARS obtenu au cours de l'été 2023, le dispositif EMA-PADH a pu officiellement débiter.

Les résidents des foyers la Charmille et la Saulaie ont pu participer à des après-midis immersives dans l'EHPAD. Des goûters, repas ou encore activités ont été planifiés pour qu'ils découvrent d'une part leur futur lieu de vie et d'autre part pour créer une réelle dynamique de groupe pour les personnes en situation de handicap.

Avec l'appui essentiel du CAVT les premiers déménagements se sont opérés durant le mois de novembre. Une période d'immersion s'est alors engagée pour cinq résidents (3 de la Charmille et 2 de la Saulaie). Ils se sont intégrés pleinement dans le quotidien de l'EHPAD comme n'importe quelle autre personne, leur studio au sein de l'établissement médico-social restant à leur disposition.

Dès les premières semaines tous ont pris conscience des avantages du projet. Ces personnes dépendantes au sein du foyer d'hébergement sont devenues les plus jeunes résidents de l'EHPAD et ont pu gagner en autonomie, tout en continuant leurs habitudes de vie, comme aller faire des courses ou chez le coiffeur.

Ils disposent d'un accompagnement au quotidien adapté à leur niveau de dépendance. Ceci est possible grâce à l'implantation parfaite de l'EHPAD au cœur du centre-ville de Corneilles en Paris où tout est accessible à pied. Des activités en dehors de l'EHPAD leur ont été proposées pour continuer à maintenir une vie sociale quasi normale. Les cinq résidents sont allés à diverses brocantes, au marché de Noël d'Amiens ou encore à la piscine. Leur lien avec leurs anciens camarades du Foyer a été maintenu grâce aux événements communs tels que les anniversaires et les fêtes de fin d'année. Certaines familles et tuteurs se sont déplacés afin de découvrir le nouveau lieu de vie de leur proche ainsi que le personnel qui s'occupe d'eux et ont été particulièrement conquis.

Plusieurs avantages découlent de ce nouvel accompagnement totalement personnalisé. Le premier concerne, avec une certaine évidence, la qualité de la prise en charge grâce au personnel et aux locaux parfaitement adaptés à leur perte d'autonomie. Le deuxième avantage est induit grâce à une double stimulation complémentaire de la part des professionnels de l'EHPAD et des éducatrices de l'EMA-PADH. Cette double stimulation a permis à plusieurs résidents de gagner en autonomie, qu'elle soit physique ou psychique. Le troisième avantage notoire, ne concerne pas tous les résidents accompagnés par le dispositif mais reste non négligeable ; il est lié au rapprochement géographique. En effet, plusieurs personnes ont bénéficié grâce à ce projet d'un rapprochement géographique significatif avec leur famille.

La réussite actuelle de ce projet réside probablement par le fait que les changements se sont effectués dans une grande douceur. L'implication totale de la personne accompagnée est nécessaire mais ce qui l'est sûrement encore plus c'est le respect des choix et du rythme de chacun.

L'expérience globale prouve que le projet est un succès pour les résidents qui ne montrent pas de signe trop important de perte d'autonomie avant le changement d'établissement. En effet, l'entrée en EHPAD, alors que la personne le souhaite, permet d'éviter le syndrome de déracinement rencontré ordinairement pour toute personne très âgée intégrant un EHPAD, qu'elle soit ou pas en situation de handicap.

C'est pourquoi nos premières observations nous amènent à penser qu'il convient sans doute d'éviter d'entrer en EHPAD quand la personne n'est plus vraiment en capacité de décider de son projet de vie.

Il nous faut aussi constater que toutes les personnes vieillissantes, en situation de handicap, ne pourront pas forcément être accompagnées en EHPAD. En effet, si les EHPAD ont la capacité d'accompagner des personnes très dépendantes, l'accompagnement de personnes avec troubles psychiques très importants est souvent plus difficile à concilier avec celui de personnes très âgées mais stables psychiquement.

C'est pourquoi il faudra encore diversifier les formes possibles d'accompagnement pour ces publics, ou aider les EHPAD à évoluer dans leurs pratiques.

Le bilan de l'année 2024 est extrêmement positif, tous les résidents ont su trouver leur place parmi les personnes âgées vieillissantes de l'EHPAD. Des amitiés et des liens se créent facilement. En parallèle, l'équipe d'EMA-PADH s'organise avec l'animatrice de l'EHPAD pour des activités communes comme des sorties au cinéma par exemple. Certains résidents se sont également saisis des opportunités offertes par la ville de Corneilles en Paris. Ils participent à des ateliers peintures dédiés aux personnes âgées, aux repas ou aux bals proposés par la mairie. Au cours de l'année, l'équipe EMA-PADH s'est intégrée encore plus dans l'EHPAD notamment en pouvant participer aux réunions d'équipes ce qui facilite grandement la communication. La direction de l'établissement et du service se réunissent également plusieurs fois par afin d'établir des bilans sur ce dispositif expérimental.

L'année 2025 sera riche en nouveaux projets pour ce dispositif en pleine expansion. Le but est de faire profiter à un plus grand nombre de résidents du Val d'Oise de cet accompagnement progressif vers un EHPAD. Certains sont d'ailleurs d'ores et déjà sur liste d'attente pour Chabrand-Thibault. Il faudra également présenter ce dispositif à d'autres établissements ne faisant pas partie de l'association HEVEA. Grâce à des exemples de situations concrètes à leur exposer, il sera sûrement plus facile de les convaincre de nous confier leurs résidents vieillissants en perte d'autonomie.

Entrée sur l'EMA-PADH en 2024

| Nom | Date d'entrée | Provenance |
|--------|----------------------------------|-----------------|
| P.G. | 23/07/2024 | EANM LA SAULAIE |
| P.G. | 18/09/2024 | EANM LA SAULAIE |
| F.P. | 08/08/2024 | EANM LA SAULAIE |
| N.A. | 13/08/2024 Retour en famille | FAMILLE |
| L.M. | 15/11/2024 Décès : 29/11/2024 | EAM L'OLIVAIE |
| Y.A. | En cours | EAM L'OLIVAIE |
| M.S. | En cours | EAM L'OLIVAIE |
| J-P.T. | En cours | EAM L'OLIVAIE |
| A.T. | En cours Prévue début 2025 | EANM LA SAULAIE |

Conclusion

L'année 2023 a été très riche de changements pour bon nombre de personnes, d'établissements et de services.

L'année 2024 a permis de finaliser tous ces mouvements afin que chaque personne accompagnée puisse voir aboutir ses projets.

L'année 2025 sera riche en nouveaux projets et en opportunités pour les personnes accompagnées car de nouveaux habitats inclusifs vont s'ouvrir ces prochaines années, notamment un habitat inclusif intergénérationnel en 2025

Nos objectifs pour les années à venir

- Trouver des solutions pour accompagner le vieillissement et la perte d'autonomie des personnes avec troubles psychiques. Un travail de réflexion commune s'est amorcé fin 2024 avec l'EHPAD Chabrand Thibault à ce sujet.
- Renforcer les modalités de participation des personnes accompagnées, de leur famille et des partenaires dans le fonctionnement du service.
- Retravailler l'enquête de satisfaction à destination des personnes accompagnées, des familles et des partenaires.
- Développer des partenariats spécifiques complémentaires pour répondre aux besoins des personnes accompagnées, notamment en termes de santé.
- Actualiser le projet d'établissement.
- Préparer l'évaluation externe prévue en 2026.

L'année 2025 promet donc d'être intense et fructueuse pour tous.

Emmanuelle VASCONI
Directrice de l'EANM La Charmille